
Présences :	Méli-Rose Beaulieu Jérémy Beauregard Guérin Richard Beausoleil, vice-président Robert Bergevin Béatrice Bourgeois Benoît Charlebois Danielle Lambert Martine Lavallée Marie-Lou Racine, présidente Marianne Traversy Aubin
Absences :	Nadia Ménard Paméla Morel Stéphany Trudeau
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Élène Laperrière
Membre du personnel d'encadrement sans droit de vote :	François Trépanier
Invitées :	Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative du Service du secrétariat général et des communications Véronique Dubeau, coordonnatrice au Service des ressources humaines Delphine Germon, directrice du Service des ressources humaines Stéphanie Perreault, directrice de l'école secondaire des Chutes Mélanie Soulières, directrice de l'école secondaire de l'Érablière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente constate le quorum et ouvre la séance. Il est 18 h 30.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le vendredi 21 juin 2024 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a été donné le vendredi 21 juin 2024.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2024-06-25-103

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Résiliation d'engagement d'un membre du personnel de soutien

DEMANDE DE HUIS CLOS

CA 2024-06-25-104

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos. Il est 18 h 35.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 2024-06-25-105

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 20 h 18.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les faits et gestes mettant en cause la technicienne en loisirs portant le numéro matricule 842018051;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le ou vers le 7 juin 2024;

CONSIDÉRANT que chacun des faits et gestes en cause, pris individuellement ou collectivement, est grave et affecte irrémédiablement le lien de confiance nécessaire au maintien du lien d'emploi;

CONSIDÉRANT l'attitude incompatible avec la nature du travail et ses attributions caractéristiques d'une technicienne en loisirs et comme membre du personnel du Centre de services scolaire des Samares;

APRÈS MÛRES DÉLIBÉRATIONS*, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT;

CA 2024-06-25-105

IL EST PROPOSÉ par madame Danielle Lambert et résolu :

QUE l'engagement de la personne concernée portant le numéro matricule 842018051 soit résilié, et ce, pour causes d'inconduite, d'insubordination et de négligence;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit mandatée pour faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par madame Marie-Lou Racine :

Pour :	4
Contre :	0
Abstention :	2

La proposition est adoptée à la majorité par les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote.

5. SUSPENSION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2024-06-25-106

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration suspende ses travaux pour quelques instants. Il est 20 h 25.

6. REPRISE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2024-06-25-107

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration reprenne ses travaux pour quelques instants. Il est 20 h 29.

6.1. Résiliation d'engagement d'un membre du personnel de soutien

DEMANDE DE HUIS CLOS

CA 2024-06-25-108

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos. Il est 20 h 30.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 2024-06-25-109

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 22 h 25.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les faits et gestes mettant en cause la technicienne en loisirs portant le numéro matricule 842006011;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le ou vers le 7 juin 2024;

CONSIDÉRANT que chacun des faits et gestes en cause, pris individuellement ou collectivement, est grave et affecte irrémédiablement le lien de confiance nécessaire au maintien du lien d'emploi;

CONSIDÉRANT l'attitude incompatible avec la nature du travail et ses attributions caractéristiques d'une technicienne en loisirs et comme membre du personnel du Centre de services scolaire des Samares;

APRÈS MÛRES DÉLIBÉRATIONS*, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT;

CA 2024-06-25-110

IL EST PROPOSÉ par madame Danielle Lambert et résolu :

QUE l'engagement de la personne concernée portant le numéro matricule 842006011 soit résilié, et ce, pour causes d'inconduite, d'insubordination et de négligence;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit mandatée pour faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par madame Marie-Lou Racine :

Pour :	4
Contre :	1
Abstention :	1

La proposition est adoptée à la majorité par les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 22 h 27.

Marie-Lou Racine
Présidente

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale